

Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération

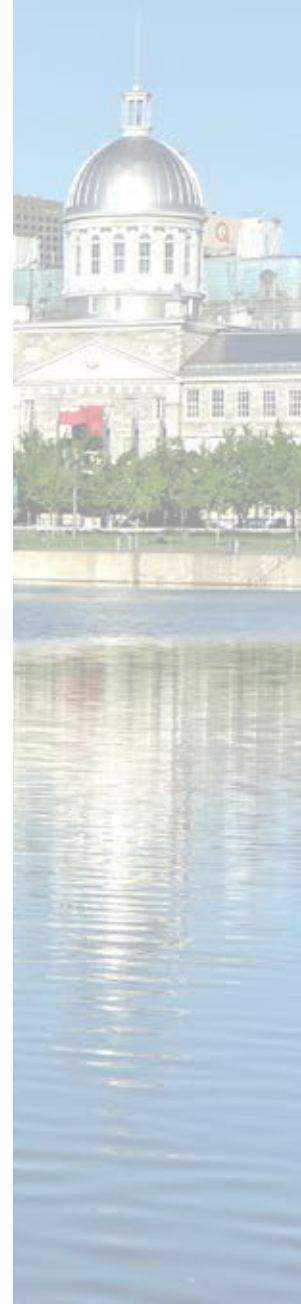
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

Audit d'états financiers

4



**États financiers
consolidés de la
Ville de Montréal**



4. Audit d'états financiers

4.1. États financiers consolidés de la Ville de Montréal

La *Charte de la Ville de Montréal* et la *Loi sur les cités et villes* (LCV) prévoient respectivement que les états financiers de la municipalité doivent être déposés au Greffe de la Ville avant le 31 mars qui suit l'exercice terminé et au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), dans le formulaire prescrit, avant le 30 avril.

Par conséquent, pour l'exercice terminé en 2013, nous avons produit cinq rapports d'audit relativement aux états financiers de la Ville. En effet, en mars 2014, des rapports de l'auditeur indépendant du vérificateur général de la Ville de Montréal comportant une opinion non modifiée sur les états financiers consolidés de la Ville et sur la ventilation des charges mixtes ont été produits. Ces deux rapports ont été inclus dans le *Rapport financier annuel* déposé au Greffe de la Ville le 31 mars 2014. De plus, en avril 2014, des rapports sur les états financiers consolidés de la Ville, sur la ventilation des charges mixtes et sur le taux global de taxation de la Ville ont été produits. Ces trois rapports ont été inclus dans le formulaire prescrit par le MAMROT.

Les travaux d'audit portant sur les états financiers consolidés de la Ville ont été réalisés conjointement avec un coauditeur, lequel a émis une opinion avec réserve sur lesdits états financiers compte tenu de son interprétation différente de la nouvelle norme comptable SP 3410 sur la comptabilisation des paiements de transfert.

Conformément aux dispositions de la LCV, le formulaire prescrit par le MAMROT, accompagné des trois rapports susmentionnés du vérificateur général ainsi que du rapport du coauditeur sur les états financiers consolidés, a été déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération avant son envoi au MAMROT.

**États financiers
des autres
organismes
municipaux**



4.2. États financiers des autres organismes municipaux

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (LCV) en vigueur au 31 décembre 2013, nous devons procéder à l'audit des états financiers des organismes de toute personne morale qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Elle fait partie du périmètre comptable défini dans les états financiers de la municipalité;
- La municipalité ou un mandataire de celle-ci nomme plus de 50 % des membres de son conseil d'administration;
- La municipalité ou un mandataire de celle-ci détient plus de 50 % de ses parts ou actions votantes en circulation.

Le tableau 1 de la page qui suit présente les autres organismes municipaux pour lesquels nous devons produire un rapport d'audit sur leurs états financiers et indique la période au cours de laquelle les rapports d'audit ont été délivrés, et ce, pour les exercices terminés en 2012 et 2013.

**Tableau 1 – Autres organismes municipaux concernés par la LCV
et rapports d'audit produits sur leurs états financiers au 30 avril 2014**

Autres organismes municipaux	Exercice terminé au cours de l'année	
	2013	2012
Anjou 80	●	●
Bixi Toronto Inc.		
Conseil des arts de Montréal		●
Conseil interculturel de Montréal		●
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	●	●
Fiducie du Technoparc Montréal	●	●
Office de consultation publique de Montréal	●	●
Office municipal d'habitation de Montréal		●
Société de gestion Marie-Victorin	●	●
Société de gestion du port de plaisance de Lachine		●
Société de jalonnement dynamique de Montréal	●	●
Société de transport de Montréal (2 rapports)	●	●
Société de vélo en libre-service		
Société en commandite Stationnement de Montréal	●	●
Société d'habitation et de développement de Montréal	●	●
Société du parc Jean-Drapeau	●	●
Technoparc Montréal	●	●
Trangesco S.E.C.	●	●

Légende :

- Rapports produits entre le 1^{er} mai 2013 et le 30 avril 2014.
- Rapports produits antérieurement au 1^{er} mai 2013.